

Secteur automobile / Environnement / Qualité de l'air / Consommation

Le 15 décembre 2017

Les propositions de l'Association ECO ENTRETIEN® reprises dans la synthèse de l'atelier thématique « mobilités plus propres » des Assises nationales de la mobilité

Paris – Dans le cadre des Assises nationales de la mobilité, les membres de l'association Eco Entretien® (AEE) ont suivi attentivement les travaux des différents ateliers lancés depuis septembre et ont contribué en proposant différentes mesures concrètes afin d'accélérer le déploiement de l'ECO ENTRETIEN®, protocole labellisé et d'intérêt général permettant l'élimination des surémissions polluantes des véhicules.

Jacques Riffart, Président de l'AEE ainsi que les 5 Présidents des organisations professionnelles membres de l'Association (Francis Bartholomé (Président du CNPA), Alain Landec (Président de la Feda), Jacques Mauge (Président de la Fiev), Gérard Polo (Président de la FNA) et Michel Vilatte (Président du SPP) ont appelé le Gouvernement à adopter des mesures pour accélérer l'ECO ENTRETIEN® des 22 millions de véhicules légers et véhicules utilitaires légers de plus de 4 ans, et plus globalement, en faveur d'un meilleur entretien du parc roulant de près de 40 millions de véhicules

C'est pourquoi, l'AEE se félicite que la synthèse de l'atelier thématique « Mobilités plus propres : réduire notre empreinte environnementale », rendue public à l'issue de la journée de clôture des Assises du 13 décembre 2017, porte une attention toute particulière à la gestion du parc roulant et reprenne parmi les principales mesures qu'elle suggère les pistes d'actions et propositions portées par l'AEE, et notamment :

- Axe 4 de la synthèse - Volet « Développer les énergies alternatives et accompagner la transition énergétique du parc »
⇒ **Proposition : « Impliquer la filière aval dans l'accompagnement de la transition énergétique du parc : développer l'éco-diagnostic et l'éco-entretien des véhicules motorisés ; développer la formation à l'entretien et à la réparation des véhicules à carburants alternatifs. »**

- Axe 5 de la synthèse – Volet « favoriser l'apparition de comportements plus vertueux et accompagner les transitions »
⇒ **Proposition : « Inviter chacun à se doter d'un compte « mobilité » individuel, regroupant ses informations de mobilité et permettant d'être sensibilisé aux impacts de ses choix de mobilité sur l'environnement et sa santé, en s'appuyant notamment sur l'affichage systématique des émissions de GES des transports utilisés »**

L'AEE va poursuivre ses échanges avec les pouvoirs publics en vue de la mise en œuvre des mesures concrètes en faveur du déploiement de l'ECO ENTRETIEN® et soutenir l'action développée par les professionnels sur l'ensemble du territoire.

A propos de l'AEE : Association de type loi de 1901 créée le 7 septembre 2016 à l'initiative des acteurs de la filière automobile mobilisés ([communiqué de presse](#)), l'AEE est ouverte à toute organisation syndicale automobile représentative et à tout réseau d'enseigne désireux de participer au déploiement de l'ECO ENTRETIEN®. Elle vise à organiser une chaîne de compétence technique et pluraliste, et s'appuie sur une démarche participative, ouverte et collégiale, dotée notamment d'une [Charte constitutive](#) d'engagements dans le déploiement de l'ECO ENTRETIEN® signée par les organisations professionnelles et les réseaux sous enseignes adhérentes le 27 juillet 2016. Site Web : www.ecoentretien.eu